CONSEIL D'ADMINISTRATION
7 OCTOBRE 2021

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N° 2021-015

Désignation d'un membre du Conseil d'administration habilité à siéger en Commission consultative des marchés

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Vu la délibération n°2019-026 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 17 décembre 2019 approuvant la version 3.1 du Guide des procédures d'achat de l'établissement suite à l'entrée en vigueur du Code de la commande publique,

Vu la décision du Directeur général n°2020-001 en date du 13 janvier 2020 portant modification du Guide des procédures d'achat de l'établissement (version 3.2) pour tenir compte des évolutions du droit en vigueur issues de la mise à jour des seuils de procédure formalisée par la Commission européenne et du décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 relevant le seuil en dessous duquel il est possible de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPA n°2020-017 du 8 octobre 2020 modifiant le Guide des procédures d'achat de l'établissement afin notamment d'autoriser expressément les réunions en tout ou partie à distance de la Commission consultative des marchés (version 3.3),

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPA n°2016-004 du 25 février 2016 désignait en tant que membres de la Commission consultative des marchés : Madame Anne SATTONNET en complément de Monsieur Christian TORDO et de Monsieur Joseph SEGURA,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPA n°2020-008 du 18 septembre 2020 désignant en tant que membres de la Commission consultative des marchés : Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO et Monsieur Joseph SEGURA en sus de Madame Anne SATTONNET,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Vu la désignation en séance,

Considérant que la Commission consultative des marchés de l'EPA comprend notamment 2 membres du Conseil d'administration sur une liste de 3 membres. Les convocations aux réunions de la Commission consultative des marchés sont transmises aux 3 membres élus du Conseil d'administration. Les deux premiers membres ayant fait part de leur disponibilité siègent à la réunion de la Commission objet de la convocation,

Considérant que les membres de la Commission consultative des marchés représentant le Conseil d'administration sont désignés par ce dernier en son sein,

Considérant que lorsque le mandat d'un membre du Conseil d'administration prend fin alors il n'est plus habilité à siéger en Commission consultative des marchés,

Considérant que, suite aux élections départementales et régionales, il convient de désigner un membre du Conseil d'administration habilité à siéger en Commission consultative des marchés suite à la fin de mandat des membres du Conseil d'administration qui représentaient le Département des Alpes-Maritimes et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Le Conseil d'administration :

- Désigne, en tant que membre de la Commission consultative des marchés Madame Anne SATTONNET en sus de Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO et Monsieur Joseph SEGURA sur la liste de 3 membres du Conseil d'administration.

Le 1er Vice-Président
du Conseil d'administration

Jean-Baptiste BUTLEN

Annexe :

- Rapport de présentation

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26